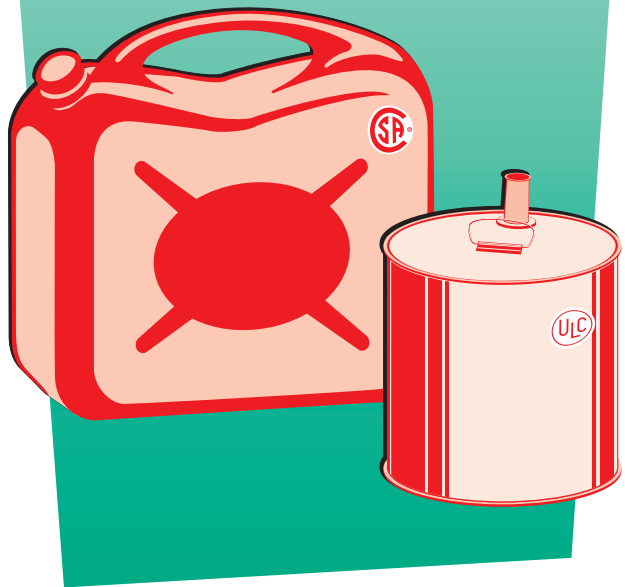


Danger essence

Faits sur la prévention d'une explosion ou d'un incendie causé par des vapeurs d'essence.



L'essence peut être plus dangereuse que la dynamite. Les vapeurs explosives de l'essence ne sont pas visibles. La chaleur excessive peut ne pas faire exploser la dynamite. Toutefois, les vapeurs d'essence peuvent s'enflammer facilement même à des basses températures. Les vapeurs d'essence sont plus lourdes que l'air. Elles se répandent donc sur le plancher où elles peuvent entrer en contact avec les étincelles de moteurs, de chauffe-eau, de moteurs de fournaise et des interrupteurs. Les étincelles ou les flammes nues peuvent enflammer des vapeurs très éloignées.

Les vapeurs d'essence sont :

- invisibles,
- explosives,
- inflammables.

Selon la loi, l'essence doit être entreposée dans des récipients sécuritaires approuvés par une agence accréditée et reconnue au niveau national. Les récipients approuvés possèdent des étiquettes très visibles. Bien que les récipients approuvés soient conçus pour éviter les déversements, il faut être prudent. Tout déversement d'essence doit être nettoyé immédiatement.

Quiconque utilise ou entrepose de l'essence doit avoir, à portée de la main, un extincteur approprié de classe B pour éteindre les feux d'essence ou d'autres

liquides inflammables.

L'essence peut s'enflammer et créer une explosion!

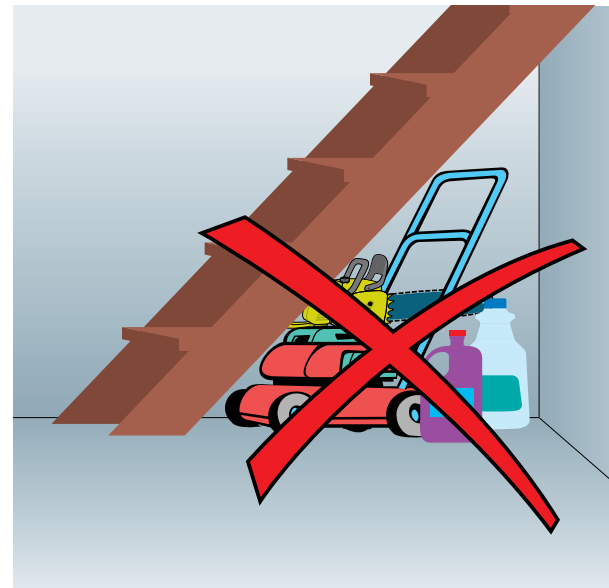
- **NE JAMAIS** entreposer de l'essence au sous-sol, dans des carrières ou autres espaces clos. L'essence doit être entreposée dans des espaces bien aérés, sans sources d'inflammation et autorisés par le Code national de prévention des incendies du Canada.
- **NE JAMAIS** entreposer de l'essence dans des récipients en verre ou en matière plastique, ou dans des bidons en métal avec composantes en matière plastique. Il faut utiliser uniquement un récipient portatif approuvé.
 - **NE JAMAIS** fumer pendant qu'on utilise de l'essence ou d'autres liquides inflammables.
 - **NE JAMAIS** utiliser de l'essence comme nettoyant, allume-briquettes ou solvant.



En cas d'incendie...

Sortez et ne revenez pas !

- **FAIRE** sortir les gens de la zone immédiatement.



- **OUVRI**R les portes extérieures et les fenêtres pour aérer la zone.
- **APPELER** le service d'incendie à partir de la résidence d'un voisin.
- **NE PAS** utiliser son téléphone pour appeler le service d'incendie.
- **NE PAS** activer les interrupteurs de lampe d'éclairage ou toute autre source d'étincelles.
- **NE PAS** utiliser les appareils électriques.
- **NE PAS** allumer une allumette ou un briquet. Il faut éteindre les cigarettes immédiatement.

- **NE PAS** retourner dans la zone tant qu'il n'est pas certain que le risque a été éliminé.

Téléphonez à votre service d'incendie local si vous avez des questions sur l'entreposage et l'utilisation sécuritaire de l'essence.

